

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nicholas Robin

<https://www.cadre21.org/membres/a4fa53db2360187d66c241d3>

Date d'obtention : 2021-01-28 17:19:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une démarche qui va permettre à nous guider et d'être le plus efficace possible, ainsi que d'éviter de nuire à une enquête. La démarche a pour but d'uniformiser nos intervention, afin d'être efficace et rapide pour ainsi protéger l'intégrité physique et psychologique de la victime en évitant le plus rapidement possible le partage des photos/vidéo.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Qu'elle que soit la situation, j'aurais une référence qui pourra simplement me guider dans mes interventions. Je n'aurai plus à me questionner sur la démarche, ni sur l'aspect légal. Ça permet aussi d'éviter d'ébruiter la situation en parlant à des collègues pour en savoir plus. On a juste à consulter simplement la démarche.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lorsque les élèves voudront me montrer les photos de leur cellulaire, afin de me prouver qu'ils n'ont pas le contenu, afin d'éviter de remettre leur téléphone. La même chose, mais à l'inverse. Les élèves veulent parfois nous montrer les photos pour les supprimer devant nous. Ils voudront continuer de le faire pour éviter de remettre leur téléphone. Donc, je devrai leur faire comprendre le processus et que je ne suis pas en droit de voir le contenu.